

## **Avis du 16/02/16 modifiant l'avis relatif au champ d'application de la filière de responsabilité élargie du producteur des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement**

(JO n° 39 du 16 février 2016)

---

NOR : DEVP1528520V

Texte modifié par :

Avis du 2 décembre 2016 (JO n° 280 du 2 décembre 2016)

Le présent avis liste, de manière non exhaustive et seulement indicative, les produits qui relèvent du champ d'application de l'article L. 541-10-4 du code de l'environnement relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement (communément dénommés déchets diffus spécifiques ménagers) dont les modalités d'application sont précisées par les articles R. 543-228 à R. 543-239 du même code.

Cette liste vient éclairer l'application de l'arrêté du 4 février 2016 modifiant l'arrêté du 16 août 2012 fixant la liste des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement prévue aux I et III de l'article R. 543-228 du code de l'environnement ainsi que les critères prévus au 1° du II du même article, en fournissant :

- 1.** des exemples de produits entrant dans le champ d'application de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers, ces produits sont listés dans la colonne des " produits inclus " du tableau ci-après ;
- 2.** des exemples de produits n'entrant pas dans le champ d'application de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers, ces produits sont listés dans la colonne des " produits exclus " du tableau ci-après.

La liste n'étant pas exhaustive, l'absence de mention d'un produit dans la colonne " produits inclus " du tableau ci-après n'implique pas son exclusion de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers, chaque metteur sur le marché concerné doit alors pouvoir démontrer que les critères définis à l'article R. 543-228 ne sont pas

remplis.

	<b>CORRESPONDANCE sous type de produits</b>	<b>EXEMPLES DE PRODUITS inclus</b>	<b>EXEMPLES DE PRODUITS exclus</b>
Catégorie 1 : produits pyrotechniques	Engins de signalisation de détresse des plaisanciers	Feux à main Fusées parachutes Fumigènes	
Catégorie 2 : extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice	Extincteurs et appareils à fonction extinctrice	« Tout appareil sous pression à fonction extinctrice de charge nominale $\leq 2\text{kg}/2\text{l}$ Tout appareil à poudre, à eau ou à eau avec additif Qu'il soit fixe ou mobile »	
Catégorie 3 : produits à base d'hydrocarbures	Combustibles liquides conditionnés pour tout usage dont les appareils de chauffage	Combustible pour poêle à pétrole Pétrole lampant Huile ou essence pour torche	Cartouches et bouteilles de gaz
	Recharges combustibles liquides pour briquets et allumeurs	Recharges essence et gaz liquéfié Recharges de combustible liquide pour allume-tout, allume-gaz	Briquet, allume-tout, allume-gaz Cartouches de gaz pour réchaud

Paraffine (pour le bricolage)	Paraffine sous toutes ses formes	
Vaseline (pour le bricolage)	Vaseline sous toutes ses formes : en pot, huile de vaseline, etc.	
Allume-feu (solides, liquides et gélifiés)	Allume-feux Allume-barbecue	Allumettes Briquet
Catégorie 4 : produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation	Mastics (y compris les mastics de vitrier, les mastics colles, les mastics pour les joints d'étanchéité)	Mastic de vitrier Mastic à base d'huile de lin Mastic de finition Mastic de fixation Mastic de réparation de fuite Mastic silicone Mastic intérieur-extérieur Pâte à bois Pâte de rebouchage Produit d'étanchéité sanitaire Mastic pour joint Mastics pour joints de carrelage, parquet, etc.

<p>Colles de bricolage</p>	<p>Toutes les colles aqueuses à partir de 80 g inclus servant au bricolage quelque soit leur composition                  Colle d'origine animale ou végétale                  Dissolution de caoutchouc (réparation vélo)                  Tubes présents dans les kits de réparation                  Polyuréthanes : mono ou bi-composants                  Epoxys : mono ou bi-composants                  Cyanoacrylates                  Acrylates : colles A/B, no-mix, etc.                  Colle contact (type Néoprène)                  Colle instantanée, colle universelle                  MS polymères                  Colle pour petites fixations, petites réparations                  Tubes présents dans les kits de réparation, accessoires automobiles                  Colles thermofusibles - Hot-Melt                  Colles photoréticulables, colles UV                  Colles sous forme d'aérosol</p>	<p>Rubans adhésifs                  Colles pour usage scolaire, et colles multi-usages/ fixation ou petite fixation décorative sous réserve d'être sans solvant aqueux et d'avoir un conditionnement unitaire &lt; 80 g</p>
----------------------------	--	---

<p>Colles autres usages tels sols, murs et carrelage</p>	<p>Colle papier peint  Colle moquette  Colle parquet  Colle parement  Colle pour isolant  Colle PVC  Colle revêtement mur pour matière plastique ou textile  Colle pour toile de verre  Colle sol pour fibres naturelles  Colle pour sol souple quelle que soit la composition  Colle pour carrelage intérieur et extérieur quelle que soit la composition  Produit « colle et joint »</p>	
<p>Résines de type mousses  PU/mousses expansives</p>	<p>Mousse expansive pour isoler, reboucher, coller, etc.</p>	<p>Mousse pistolable sous forme d'aérosol ou poche</p>

<p>Résines non conditionnées en aérosols</p>	<p>Les kits sont concernés : scellement chimique                  Résine (PE, PU, époxy, etc.) en pot avec le durcisseur                  Résine décorative, résine pour sols</p>	<p>Résine pour sols industriels (entrepôt, atelier, hall d'exposition, etc.)</p>	
<p>Catégorie 5 : produits de traitement et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface</p>	<p>Produit de traitement des matériaux hors bois</p>	<p>Rénovateur métaux                  - dont nettoyant-rénovateur argenterie                  Rénovateur tout matériaux (sauf bois)                  - dont pierre et marbre, carrelages                  Traitement des joints                  Dégrippants                  Produits ayant une action chimique sur les matériaux :                  solution à base de soude, d'acide, etc., tels que                  dégraisseur pour sols (carrelages, tomettes, etc.),                  shampoing pour ciment béton, non déjà classés dans la catégorie décapants</p>	<p>Nettoyants ou détergents simples                  Lingettes Rénovateurs de tissus intérieurs de voiture Détachant pour tissus Cartouches pour la filtration de l'eau Aérosol dépoussiérant pour ordinateurs                  Aérosol parfums d'ambiance Laques pour cheveux                  Rénovateur plastique                  - dont rénovation pour intérieurs de voitures (tableau de bord, pare-chocs, plastiques, joints, etc.)                  - dont traitement pour mobilier de jardin</p>

<p>Produits de traitement du bois (y compris les biocides ménagers de type 8)</p>	<p>Produits de traitement biocides type 8 et gamme plus large de produits pour la préparation du bois</p> <p>Produits insecticides, fongicides : xylophène, etc.</p> <p>Dégriseur de bois, éclaircisseur, etc.</p> <p>Produits ayant une action chimique sur le bois ou modifiant la surface du bois : dégraisseur... lorsqu'ils ne sont pas classés dans les solvants organiques</p>	<p>Nettoyants ou détergents simples</p> <p>Aérosol dépoussiérant</p>
---	---	--

<p>Peinture, vernis, lasures et dérivés (y compris laques, sous-couches, hydrofuges-oléofuges de surface)</p>	<p>Peintures de décoration                  Peintures de protection                  Peinture antirouille                  Peintures pour sols                  Peinture pour le bois                  Peinture haute température (ex. : pour barbecue, poêle)                  Peintures anti-poussières                  Peintures pour façades                  Peintures relief                  Peintures écolabellisées, peintures naturelles ou peintures « bio »                  Peintures à base de résine                  Sous-couches primaires                  d'accrochage, d'adhérence                  Vernis, laques                  Produits de protection du bois : huiles, cires (dont cire d'abeille), encaustiques, vitrificateur, rénovateur pour sols parquets                  Produits pour les meubles, boiserie intérieures et extérieures : saturateur, lasures, teinte à bois, etc.                  Hydrofuge-oléofuge de</p>	<p>Crayons, craies, stylos retoucheurs pour voiture ou pour meubles                  Couleurs arts loisirs enseignement (gouache, peinture à l'huile, etc.)                  Peintures, vernis, lasures et dérivés nécessitant obligatoirement l'utilisation d'un pistolet pour application</p>
---	---	---

<p>Peintures antifouling et anti-salissures (y compris biocides ménagers de type 21)</p>	<p>Peintures antifouling, anti-salissures Peintures marines Peintures pour piscines</p>	
<p>Pigments, couleurs, teintures, et autres additifs pour les peintures et les enduits décoratifs, hors produits pour machine à teinter</p>	<p>Colorants pour peintures et enduits décoratifs</p>	<p>Colorants textiles</p>

<p>Enduits intérieurs muraux minéraux et organiques : enduits décoratifs, enduits de réparation, de rebouchage, de ragréage, de finition, de jointement et de lissage</p>	<p>Tous les enduits intérieurs y compris les enduits portant la mention « intérieur/extérieur » Enduits à bandes Badigeons à la chaux (enduits pour meubles...)</p>	<p>Enduit réservé pour un usage extérieur seulement Ragréage pour support béton Enduit de façades (usage extérieur seul) Enduit « machine » applicable uniquement par projection mécanique (outillage professionnel) Enduit « machine » ou de « projection » applicable uniquement par des outillages professionnels (sous réserve de ne pas mentionner une possible application manuellement) Enduit et mortier réfractaire Ciment, béton Bandes de plâtre Plaque de plâtre Mortier de montage Additifs au ciment</p>	
<p>Catégorie 6 : produits d'entretien</p>	<p>Polish extérieur pour véhicules</p>	<p>Polish Lustreurs Rénovateurs de peinture</p>	<p>Détergents simples Shampoing véhicules</p>
<p>spéciaux et de protection</p>			

Filtres à huile et à gasoil des véhicules particuliers	Filtre à diesel et filtre à huile	Filtre à air, filtre à huile et filtre à carburant pour poids lourds, tracteurs agricoles, autocars, bateaux, etc. Huile moteur, carburant, mélange tondeuse, tronçonneuse
Préparation antigel et liquides de dégivrage des véhicules	Liquides antigel, de dégivrage Dégivrants pour vitres et pare-brise Produits générant des liquides dégivrants ou protégeant du gel par dilution, additif antigel pour carburant Aérosol antigel, antigivre	Lave-glace
Produits anti-goudron	Anti-goudron, détachant tâches de goudron, dégoudronnant, anti-goudron/anti-résine pour véhicules	Anti-résine pour taille-haie
Liquides de refroidissement des véhicules	Liquides de refroidissement des voitures, motos	Liquides de refroidissement pour poids lourds, autocars

Produits vendus aux particuliers pour ramoner les cheminées	Tous produits vendus pour ramoner y compris : Bûche de ramonage Produits « poudre »	
Nettoyants et décapants pour cheminées et inserts et appareils de chauffage ménagers		
Déboucheurs pour canalisations	Produit servant à déboucher des canalisations quelle que soit leur composition à base de soude, d'acides (acide sulfurique), autres	
Décapants pour appareils de cuisson ménagers	Nettoyant ou décapant pour fours Nettoyant ou décapant multiusage fours, inserts, grille de barbecue, plancha, vitrocéramique	

<p>Produits imperméabilisants et/ou de protection textiles et/ou cuir et/ou daim</p>	<p>Imperméabilisant, produits anti-tâches pour textiles, cuir, daim, dont chaussures, vêtements, tissus de mobilier, toiles de tente</p>	<p>Cirage Crème pour chaussures</p>	
<p>Autres produits de traitement de piscine que ceux figurant dans la catégorie 9</p>	<p>Régulateur de pH, floculant-clarifiant, régulateur de TAC, anti-phosphate</p>	<p>Testeurs ou bandelettes d'analyse Nettoyants et détartrants Ligne d'eau ou filtre</p>	
	<p>« Aérosols et fumigènes d'extinction</p>	<p>Aérosols extincteurs Fumigènes d'extinction de feux de cheminée »</p>	
<p>Catégorie 7 : produits chimiques usuels</p>	<p>Produits antirouille non soumis aux 4 (a), 4 (b) et 4 (c) de <u>l'article 266 sexies du code des douanes</u></p>	<p>Produit antirouille hors peintures dont : vernis antirouille revêtement, protection antirouille, primaire antirouille</p>	<p>Primaire antirouille pour matériels de chantiers, matériels agricoles</p>
	<p>Acide chlorhydrique</p>	<p>Les produits visés sont ceux dénommés « Acide » sur les contenants</p>	

Acide nitrique	Les produits visés sont ceux dénommés « Acide » sur les contenants	
Acide phosphorique	Les produits visés sont ceux dénommés « Acide » sur les contenants	
Acide sulfurique	Les produits visés sont ceux dénommés « Acide sulfurique » sur les contenants Acide sulfurique quel que soit l'usage dont : acides pour batterie automobile, motos acides pour la correction de pH piscine	
Acide oxalique	Les produits visés sont ceux dénommés « Acide » sur les contenants.	
Acide sulfamique	Les produits visés sont ceux dénommés « Acide » sur les contenants	

<p>Soude (hydroxyde de sodium) sous toutes ses formes : lessive de soude, soude caustique</p>	<p>Soude : pastilles basiques solubles dans l'eau Soude caustique (solution aqueuse), cristaux de soude (solide), lessive de soude...</p>	<p>Les produits à base de soude visés dans d'autres catégories Les produits à base de soude dont l'usage n'est pas visé ailleurs dans l'arrêté</p>
<p>Alcools (y compris alcool ménager, alcool à brûler)</p>	<p>Alcool ménager Alcool à brûler Alcool industriel 95° Combustible : éthanol, bioéthanol</p>	<p>Parfums d'ambiance, corporels Alcools à usage topique, médicaments avec autorisation de mise sur le marché (AMM) Alcools officinaux : antiseptiques et désinfectants</p>
<p>Peroxyde d'hydrogène ou eau oxygénée</p>	<p>Quelle que soit l'utilisation : agent de blanchiment principalement Sauf usage spécifié ailleurs dans le guide (exemple : désinfection des piscines)</p>	<p>Les produits visés par le règlement Cosmétique sont exclus ainsi que les médicaments avec autorisation de mise sur le marché Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>

Ammoniaque sous toutes ses formes	Bouteilles d'ammoniaque et dérivés		
Catégorie 8 : solvants et diluants	White-spirit non utilisé comme combustible	White-spirit pour le bricolage	
	Essence de térébenthine		
	Acétone	Acétone pour le bricolage	Produit à usage cosmétique : dissolvant pour ongles
	Solvants et diluants organiques utilisés par les ménages	Diluant synthétique Solvant de nettoyage Essence F, essence S Diluant pour peinture, pour pinceaux, pour vernis ou pour matériels Siccatif pour peinture Diluant universel et tout autre solvant et diluant organique utilisé par les ménages	

<p>Décapants</p>	<p>Tout décapant utilisé par les ménages pour différents supports tels que le bois, métal, sols, ciment, façades, etc.</p>		
<p>Catégorie 9 : produits biocides et phytosanitaires ménagers</p>	<p>Insecticides acaricides et produits pour lutter contre les arthropodes (biocides de type 18)</p>	<p>Anti-insectes dont anti-fourmis                      Recharges liquides pour prise « diffuseur anti-moustiques »                      Rubans ou adhésifs anti-insectes imprégnés d'une substance biocide                      Cartons antimites                      Bougie anti-moustiques                      Bracelet anti-moustiques                      Plaquettes (antimites, anti-mouches, anti-cafards)                      Plaquettes pour diffuseur anti-moustiques</p>	<p>Spray pour usage corporel : lotions anti-moustiques                      Articles traités                      Textiles imprégnés : moustiquaires, couettes, oreillers, duvets, vêtements                      Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>
	<p>Rodenticides (biocides de type 14)</p>	<p>Raticides, souricides</p>	<p>Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>

<p>Répulsifs et appâts (biocides de type 19)</p>	<p>Anti-insectes                  Anti-nuisibles                  - dont anti-limace                  - dont anti-escargot                  Anti-nuisibles naturels, à base d'huiles essentielles                  Répulsif/appât pour lutter contre les puces hors usage médicament                  Répulsifs chiens et chats                  Rubans ou adhésifs anti-insectes                  Cartons antimites                  Bougie anti-moustiques                  Bracelet anti-moustiques                  Plaquettes (antimites, anti-mouches, anti-cafards, anti-moustiques)                  Plaquettes pour diffuseur anti-moustiques                  Spirales anti-moustiques</p>	<p>Spray pour usage corporel : lotions.                  Les produits nécessitant une autorisation de mise sur le marché « médicaments vétérinaires » et les antiparasitaires pour animaux sont exclus                  Articles traités                  Textiles imprégnés : moustiquaires, couettes, oreillers, duvets, vêtements.                  Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>
--	--	--

<p>Produits antimousses et antimoississures</p>	<p>Produits antimousses (phytopharmaceutiques), anti-lichens ou antimoississures pour terrasses, toitures, etc., dont biocides pouvant être de type 2 pour action curative contre les moisissures (par ex. produits pour traiter les joints de salle de bains), ou de type 10 pour une action préventive ou curative, ou encore de type 7 sous réserve d'un usage grand public</p>	<p>Produits détergents non biocides Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>
---	--	---

<p>Produits phytopharmaceutiques à l'exception des préparations naturelles peu préoccupantes (y compris les herbicides et les fongicides)</p>	<p>Avec mention « utilisable dans les jardins » Désherbant préventif Désherbant curatif Désherbant sélectif Désherbant total Huiles végétales utilisées en agriculture biologique, à base d'huiles essentielles Débroussaillant, dévitaliseur, destructeur de souche Fongicide - arbre et arbuste Fongicide - potager Soins à l'écorce Produits activateurs (pelouse, plante, etc.) Hormone de bouturage</p>	<p>Solutions « naturelles » ou « maison » préparées par les particuliers à base de vinaigre blanc, eau chaude... Produits phytopharmaceutiques avec logo ADIVALOR</p>
---	--	---

<p>Produits de désinfection des piscines des particuliers (chlore pur) (biocides de type 2)</p>	<p>Produits de désinfection par le chlore : Chlore liquide pour piscine Hypochlorite de sodium pour un usage de désinfection des piscines au titre du règlement Biocides Pastilles ou galets de chlore Chlore organique et inorganique Chlore choc, chlore lent, chlore multifonction Le chlore est le composant désinfectant principal mais il peut être dilué</p>	<p>Berlingot ou bouteille d'eau de Javel Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>
---	---	--

<p>Produits de désinfection des piscines des particuliers autres que chlore pur (biocides de type 2)</p>	<p>Produit de désinfection sans chlore : Tout produit utilisé couramment en désinfection des piscines (de l'eau, des matériaux, du sol et des équipements constituant la piscine) classé biocide type 2 hors chlore pur Anti-algues Hivernage PHMB Peroxyde d'hydrogène Brome Régénérateur de brome</p>	<p>Biocide dont la catégorie d'utilisateur mentionnée précise que le produit est à destination uniquement des professionnels</p>
--	---	--

<p>Catégorie 10 : engrais ménagers</p>	<p>Engrais pour jardin des ménages, à l'exclusion des engrais organiques</p>	<p>Tous les engrais pour jardins : gazon, fruits, légumes, plantes... intérieurs/extérieurs sont concernés</p> <p>Engrais minéraux (y compris utilisables en agriculture biologique) dont les engrais contenant du calcium (exemples : cyanamide calcique, nitrate de chaux...)</p> <p>Engrais organo-minéraux (y compris utilisables en agriculture biologique)</p> <p>Amendements-engrais (y compris utilisables en agriculture biologique)</p> <p>Amendements organiques avec engrais minéraux (y compris utilisables en agriculture biologique)</p>	<p>Engrais 100 % organiques, engrais exclusivement d'origine animale ou végétale : guano, plume, sang séché, corne broyée, tourteaux de ricin, etc.</p> <p>Amendements basiques (correcteurs de pH) : chaux...</p> <p>Amendements organiques avec engrais organiques</p>
--	--	---	--

Les articles L. 541-10-54 et R. 543-228 à R. 543-239 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 4 février 2016 modifiant l'arrêté du 16 août 2012 susmentionnés peuvent être consultés sur le site internet de Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>.

Tous renseignements pratiques pourront être obtenus au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé du pilotage de ce dossier au niveau national, direction générale de la prévention des risques (service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement), Arche Nord, 92055 La Défense Cedex.

*champ-dapplication-filiere-responsabilite*